



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer de l'utérus

Question écrite n° 74596

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les enjeux relatifs au dépistage du cancer du col de l'utérus. Le cancer du col de l'utérus est le deuxième cancer de la femme à l'échelle mondiale. Il est responsable de 200 000 décès et 465 000 nouveaux cas sont déclarés chaque année. En France, on comptait, en 1995, 3 300 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus contre 6 000 en 1975. Une telle diminution des cas a été permise par le dépistage des lésions précancéreuses par frottis cervico-vaginal. On observe en revanche que, sur la même période, la mortalité n'a pas évolué (1 600 décès par an). Ce paradoxe s'explique essentiellement par l'absence d'une pratique de large dépistage au niveau national. Seules les femmes dont les lésions ont été détectées suffisamment tôt bénéficient d'un traitement préventif. Or, un certain nombre de femmes ayant encore un accès insuffisant aux soins et aux conseils gynécologiques ne pratiquent pas de dépistage. Dans les pays où des programmes de dépistage organisés ont été mis en place, la mortalité due aux cancers du col de l'utérus a été fortement réduite. Ainsi, en Suède, l'incidence de ce cancer a été diminuée de 60 % et la mortalité de 40 % en quarante ans. Aussi elle lui demande s'il ne serait pas opportun, à l'image des initiatives prises en faveur du dépistage du cancer du sein, de mettre en place une politique de dépistage systématique du cancer utérin et de suivi au profit des femmes de vingt à soixante-cinq ans.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74596

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1647